



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

SCoT de la région de Cognac

Réunion publique - DOO

4 juin 2019 - Foussignac



SCOT DE LA RÉGION DE COGNAC

Calendrier



**Septembre 2015 à Mai
2016**



Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

Juin à Novembre 2016



Prospective et scénarios

**Janvier 2018 à
février 2019**



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Mars à mai/juin 2019



Document d'Orientations et d'Objectifs

Ateliers DOO :

- ⇒ 12 mars 2019 à 9h à la salle polyvalente de Merpins
- ⇒ 12 mars 2019 à 17h à la salle polyvalente de Merpins
- ⇒ 13 mars 2019 à 17h à la salle des fêtes de Saint-Cybardeaux
- ⇒ 3 mai 2019 à 16h à Jarnac

Forum DOO

- ⇒ **28 mai 2019 à Cognac**



Consultations, enquête publique et approbation

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)



Diagnostic
et
Etat initial de
l'environnement

Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables
(PADD)

Document
d'Orientation et
d'Objectifs
(DOO)

- Ils mettent en évidence le mode de fonctionnement du territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités...

- Il traduit l'ambition souhaitée par les élus pour leur territoire pour les 20 prochaines années.
- Il trace la ligne de conduite du DOO.

- **Il précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD, donner corps à la stratégie.**
- **Il est le document opposable aux documents d'urbanisme locaux.**

Le principe de compatibilité entre le SCoT et les documents qui l'appliquent

SUBSIDIARITÉ

Le SCOT oriente et encadre, mais il n'a pas pour vocation de se substituer au PLU qui définira sa politique d'urbanisme au travers de localisations et de réglementations

COMPATIBILITÉ

Ne pas être contradictoire avec les orientations du SCOT : au contraire de la conformité, laisse le choix entre diverses solutions possibles pour parvenir à un objectif du SCOT.

Les orientations du DOO

COHÉRENCE

Les orientations doivent être cohérentes entre elles et permettre la réalisation des objectifs définis par le PADD. La cohérence interne du SCOT est garante de son applicabilité effective.

PROPORTIONNALITÉ

Plus un objectif, une opération ou une action est importante et stratégique pour le SCOT, plus le SCOT peut en préciser la forme, le contenu pour en affirmer le niveau de prescription.

L'organisation et le parti pris du DOO



Le PADD, un document organisé en 3 grands objectifs

- ⇒ *Organiser les grands équilibre entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée*
- ⇒ *Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant autrement*
- ⇒ *Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale*

Le DOO, un document organisé en 3 grandes parties

- ⇒ *Organiser les grands équilibre entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée*
- ⇒ *Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant autrement*
- ⇒ *Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale*

Répondre à trois grands souhaits au cœur des préoccupations formulées par les citoyens

- **La qualité de vie** où il s'agit d'améliorer la liberté de choix des ménages en fonction de la spécificité de leur parcours de vie ou de leurs besoins.
- **L'emploi** qui doit être en quantité satisfaisante et suffisamment diversifié pour permettre le parcours professionnel au sein du territoire.
- **La proximité** qui exprime le souhait d'un rapprochement entre lieux de vie, d'emploi, des équipements de loisirs, de culture, sportifs et des services comme le commerce et la santé par exemple.

Objectif

- Sous-objectif(s) ⇒ *Prescriptions*

**Comme pour Star Wars... Nous inversons l'ordre des partis...
... pour les besoins de la présentation et finir en beauté sur le chiffrage...**

... De la ...

**... Consommation d'espace et du développement
démographique**

**Partie 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière
des spiritueux et diversifier le tissu économique pour
une performance globale du territoire**



Maintenir l'excellence de la filière des spiritueux et agir pour la diversification économique pour le compte d'une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi

Organiser une offre foncière et immobilière en réseau et complémentaire pour toutes les entreprises

- Donner de la capacité pour les espaces d'activités vitrines de l'ADN productif territorial
- Soutenir l'irrigation économique par l'affermissement des espaces d'activités d'irrigation
- Maintenir des activités à vocation artisanale dans les espaces de proximité
- Consolider la filière cognac



	EPCI	Vocation économique	Filière cognac*
SCoT de la région de Cognac	Communauté d'agglomération du Grand Cognac	99	60
	Communauté de communes du Rouillacais	10	
	Total	109	60



* Les constructions des distilleries des bouilleurs de profession, les chais de stockage, les caves coopératives, des sociétés qui stockent pour autrui et autres mises en bouteilles, tonnelleries...

Faire de l'enveloppe urbaine existante un espace d'accueil des activités économiques tertiaires et artisanales

- Favoriser le développement économique dans le tissu urbain existant et futur

Mixité fonctionnelle, locaux pour les activités de l'économie sociale et solidaire

- Accompagner les nouvelles formes de travail au sein du territoire

Espaces de tiers lieux, co-working, etc.

Source : ville-cognac.fr



Source : Sud-Ouest

Donner de la qualité aux parcs d'activités pour accroître leur attractivité

- Optimiser l'utilisation du foncier

Identification et requalification de friches, de parcelles sous-occupées, promotion de formes plus denses, élévation en hauteur de certains bâtiments...

- Déployer des services au sein des espaces d'activités

Implantation d'équipements et de services concourant à satisfaire les besoins des salariés de la zone (conciergerie, crèche, restauration, espaces verts, espaces de loisirs...)

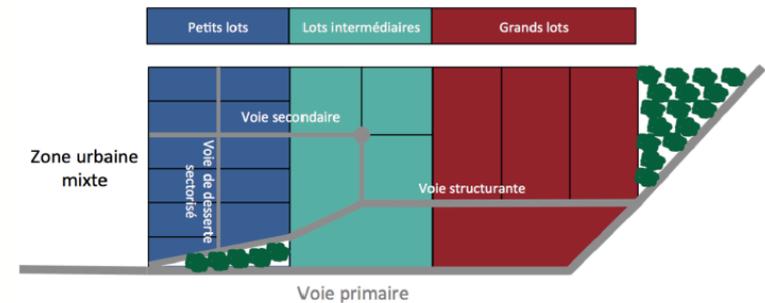
- Organiser les services de transports et de déplacements pour une accessibilité fluide et sécurisée des espaces d'activités économiques

Plan de circulation à l'échelle du parc d'activités pour minimiser les reports de circulation dans les espaces adjacents et restreindre les conflits d'usage, aires de covoiturage, utilisation du vélo / marche à pied quand cela est possible...

- Chercher une qualité environnementale et paysagère des espaces d'activités économiques

Végétalisation des parcs d'activités économiques, des limites parcellaires, des espaces non bâtis (stationnement par exemple), gestion de l'affichage extérieur et de la signalétique, production d'énergies renouvelables et économies d'énergie

Schéma : exemple d'aménagement de secteurs différenciés dans un parc d'activités
(Source : réalisation EAU)



Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée (Aix-en-Provence)



Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale

Structurer et rendre lisible l'offre touristique

- **Mettre en réseau les espaces touristiques et culturels du territoire**
Coopérations avec les territoires voisins...
- **Déployer un accès à la culture au profit des touristes et des habitants du territoire**
Développement d'une offre d'équipements à destination des associations et des événements culturels (aménagements et mise à disposition des salles / foyers ruraux...), des équipements d'animation locale (médiathèques, cinéma, salle de spectacle : le Vingt-Sept, le Castel, les Abattoirs, escape game spirits...)...
- **Mettre en valeur les sites patrimoniaux et points d'intérêt touristiques**
Aménagement qualitatif des sites répertoriés pour leur assurer leur mise en tourisme (maintien d'espaces ouverts, mobilier urbain intégré aux lieux...)
- **Relier les sites d'intérêt touristiques par des modes de déplacement adéquats**
Connexions des sites, des points d'intérêt, des zones de services et d'équipements par des voies douces, voire équestres (Flow Vélo, EuroVélo 3...)...
- **Faire du numérique un support pour la mise en tourisme du territoire**
Développement de l'e-tourisme (mise en réseau des acteurs privés et publics), promotion du territoire, des services en lignes (informations, géolocalisation, ouvertures des sites, hébergement, restauration...)
- **Favoriser le développement de l'offre d'hébergement**
Organisation des conditions d'implantation et d'aménagement (hôtellerie d'affaires, gîtes, hébergement de plein-air, restauration...)...



Source : tourism-cognac.com ; rouillac-tourisme.fr; infiniment-charentes.com

Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires

Conforter la viticulture et l'agriculture comme fondamentaux économiques

- Faciliter la diversification économique des exploitations

Possibilités d'implantation d'activités de diversification à l'activité agricole et viticole (accueil pédagogique, découverte à la ferme, chambres d'hôtes, initiation à l'œnologie...), production des ressources énergétiques des secteurs agricoles et viticoles

- Faciliter le développement des circuits de proximité

Agriculture urbaine par la mise en place de jardins collectifs et/ou partagés, de vergers et l'utilisation de nouveaux supports (toits, sous-sols, espaces publics...)

Source : tourism-cognac.com



Source : charentelibre.fr

Source : grand-cognac.fr

Valoriser les ressources dans le cadre de la politique énergétique pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique

Tendre vers un aménagement sobre du point de vue énergétique et favoriser le développement des énergies renouvelables et l'économie circulaire

- Réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique

Usage des éco-matériaux, isolation par l'extérieur, intégration au bâti d'équipements de production d'énergie renouvelable, végétalisation des toitures ou des murs, le bioclimatisme...

- Développer le mix énergétique

Éolien sous condition, photovoltaïque sous condition, biomasse avec le développement de la méthanisation de matières fermentescibles en s'appuyant sur les rebuts agricoles et viticoles, géothermie,...

- Développer l'économie circulaire et traiter les déchets

Imposer la réalisation d'espaces de collecte et de tri sélectif dans les nouvelles opérations d'aménagement...

Source : sudouest.fr



Source : calitom.com

Partie 2 : Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »



Être en accroche des dynamiques externes pour désenclaver le territoire du SCoT de la région de Cognac

- Assurer l'accès depuis et vers le territoire par un réseau routier et ferré performant

*Mise en 2*2 voies de la RN 141 et contournement de Cognac...*

- Valoriser les gares et leur rôle d'intermodalité pour en faire de véritables pôles d'échanges

Connexions entre les gares et des lignes de transports en commun, collectifs et des mobilités douces ; gares fonctionnelles (traitement qualitatif de l'espace public, accès aux normes PMR, éclairage public, présence de mobilier urbain, stationnement...)

- Organiser des mobilités efficaces avec les espaces limitrophes

Organisation des mobilités en lien avec les espaces limitrophes pour des enjeux de cohérence et de continuité de l'offre notamment pour les mobilités domicile-travail et touristique avec le bassin de vie d'Angoulême, Barbezieux, Saintes, Ruffec, Matha

Source : sudouest.fr

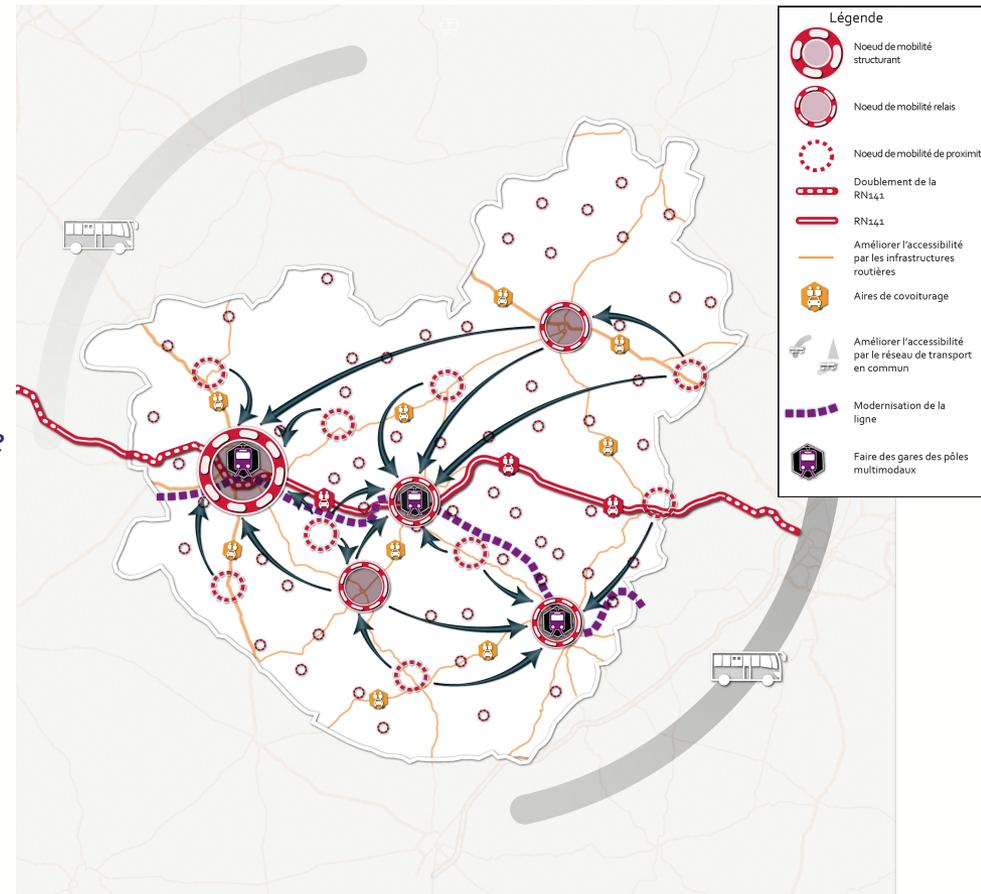


Source : wikipedia

Développer des mobilités adaptées pour tous

Développer des solutions de déplacements durables pour améliorer la qualité de l'air

- Déployer les pratiques liées au covoiturage
RN 141 sur l'axe Saintes-Cognac-Angoulême, D 15 et D 736 en direction de Rouillac, D 939, D 731 et D 699 en direction de Saint-Jean-d'Angély, Barbezieux, Pons...
- Favoriser le développement de l'éco-mobilité
Bornes de recharge électriques, vélo à assistance électrique...
- Renforcer le réseau de transports collectifs
- Développer un réseau de mobilités douces pour favoriser les déplacements d'hyper-proximité
A partir du réseau existant (y compris tourisme comme la Flow vélo et l'EuroVélo 3 et en direction des équipements les plus structurants (gares, zones d'emploi, équipements publics...))
- Adapter les mobilités aux différents publics
Offre en transport à la demande (TAD) et son développement sous diverses formes (taxi conventionné, navette, ...)
- Étendre le numérique et son usage
Conditionner la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble à la desserte en réseau numérique



Veiller à un aménagement qualitatif des équipements et des services

- Faciliter la fréquentation des équipements et services

Besoins en stationnement pour les vélos, les automobiles, mise en place de bornes de recharge électrique; possibilité de les implanter en pied d'immeuble, voire en étage ; proximité de certains équipements de type scolaire, santé, culturel avec les commerces de centre ville et bourg...

- Rechercher la qualité de l'aménagement des équipements et services

Qualité paysagère, environnementale et architecturale lors de la conception ou réhabilitation des équipements et services (hauteur, gabarit, règles de recul, prise en compte de la morphologie et topographie des lieux, aménagement à haute qualité environnementale et énergétique – isolation, toiture végétalisée, récupération des eaux de pluie...).



Source : google street view

Articuler une stratégie commerciale pour une offre commerciale diversifiée, de qualité et qui optimise les déplacements

- Affirmer une armature commerciale cohérente avec les besoins des habitants
- Affirmer une armature commerciale cohérente avec les besoins des habitants

Identification des centralité(s) urbaine(s) de manière à polariser le commerce pour éviter sont éparpillement ; espaces publics qualitatifs (éclairage, accessibilité piétonne / cycliste, traitement du sol spécifique, mobilier urbain permettant l'appropriation des lieux...)

- Intégrer les problématiques du développement durable pour lors du développement des équipements commerciaux périphériques

Mutualisation des infrastructures d'accès, des stationnements ; végétalisation des espaces extérieurs ; réduction des surfaces imperméabilisées; rétention des eaux pluviales à la parcelle; prise en considération de la consommation énergétique



1. Les centralités urbaines (quartier Saint-Jacques de Cognac, les centres villes et bourgs des communes)

2. Les polarités commerciales de périphérie (Cognac-Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac, Rouillac)

⇒ le SCoT ne prévoit pas la création de nouveaux parcs commerciaux et encadre l'extension des parcs commerciaux existants

⇒ Ces espaces n'ont pas vocation, par principe, à accueillir des commerces de moins de 150 m² de surface de vente à l'exception des conditions évoquées précédemment

Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous

Permettre le parcours résidentiel des ménages sur le territoire

- Déployer un choc de l'offre pour satisfaire le besoin d'accueil des populations et leur maintien
- Proposer une offre de logements pour différents publics et adaptée à leurs besoins

Prendre en considération les besoins de différents publics : jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap et de dépendance, étudiants, apprentis...

- Développer une offre en logements sociaux

A minima 25 % des logements créés dans les grande opérations d'au moins 20 logements pour les logements aidés ; tendre vers les objectifs de la loi en termes de logements sociaux (20 % - Cognac, Châteaubernard, Jarnac, Châteauneuf/Charente) ; ne pas le concentrer en un même secteur ; éviter de délivrer un seul type de produit pour tenir compte des besoins d'équilibres sociaux à l'échelle de l'îlot ou du quartier

	Polarités	Besoins en logements	Effort constructif 2000-2015	Effort constructif 2019-2039
SCoT de la région de Cognac	Pôle majeur	1 450	49 %	64 %
	Pôles secondaires	1600		
	Pôles de proximité	950	51 %	36 %
	Autres communes non pôles	2 200		
	Total	6 200	100 %	100 %

Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous

Proposer une offre d'habitat en adéquation avec les exigences d'aujourd'hui

- **Lutter contre la précarité énergétique**
Requalification du parc ancien et dégradé public ; écoconstruction; bioclimatisme...
- **Favoriser de nouvelles opérations connectées à un tissu urbain existant**
Réseaux de liaisons douces, liaisons avec le centre ville ou bourg...
- **Articuler autant que possible développement et desserte en transports collectifs**
Priorisation des zones à urbaniser aux abords ou en proximité des secteurs desservis en transports en commun...
- **Renforcer la qualité résidentielle et de vie des habitants**
- **Promouvoir des morphologies urbaines respectueuses de l'identité des lieux**
Prise en compte de la configuration des lieux (topographie), des nouveaux usages (intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable, de récupération des eaux de pluies...); innovation architecturale (réinterprétation des formes traditionnelles, diversité formes urbaines..., dès lors qu'elle ne fait pas obstacle aux éventuelles protections patrimoniales existantes)

Source : EAU



Source : ville-chateaubernard.fr

Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection des populations

Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection de la population

- **Minimiser l'exposition aux risques**

Risques d'inondation; risques de mouvements de terrain; risques liés aux cavités; risques sismiques ; risques industriels, risques de transport de matière dangereuse...

- **Minimiser l'exposition aux nuisances**

Plan d'Exposition au Bruit de la BA 709; nuisances sonores

Source : charentelibre.fr



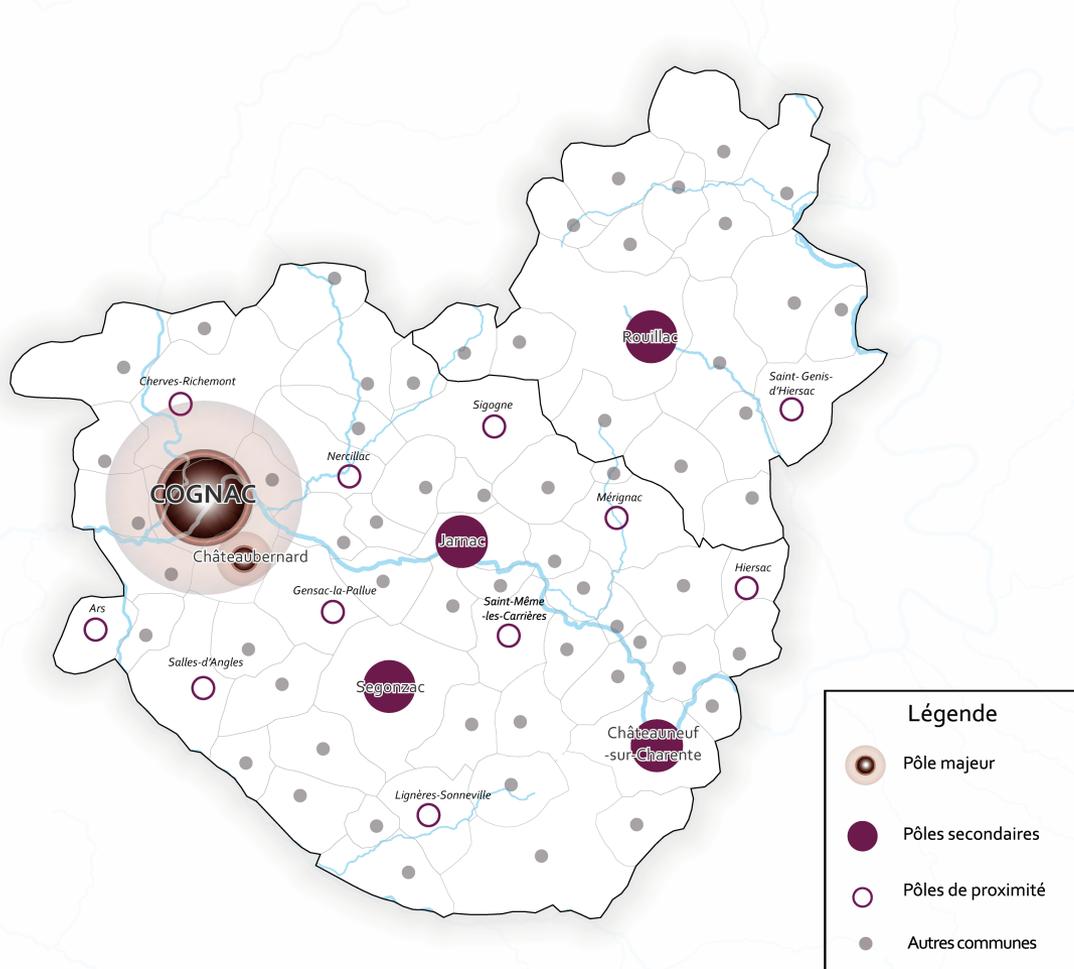
Source : APHG Poitou-Charentes

Partie 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée



Organiser une armature urbaine renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales

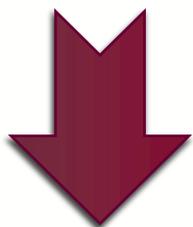
Créer les conditions d'un équilibre territorial au travers d'une organisation spatiale faisant parler les échelles de proximité



- Permettre au pôle majeur Cognac-Châteaubernard de jouer son rôle de vitrine à l'échelle régionale
- Affirmer le rôle des polarités secondaires dans la structuration des bassins de vie du SCoT de la région de Cognac
- Confirmer les pôles de proximité dans l'animation des territoires ruraux du SCoT de la région de Cognac
- Garantir un niveau de développement des communes non pôles au nom de l'équilibre global

Organiser une armature urbaine renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales

Avoir une ambition démographique au rendez-vous des dynamiques économiques



Une ambition dictée par l'impératif économique et l'impératif de rééquilibrage générationnel dans tous les espaces du territoire

Communauté d'agglomération Grand Cognac	Polarités	2015	2039	TCAM 1999-2015	TCAM 2019-2039
	Pôle majeur	22 279	24 000	-0,22%	0,42%
	Pôles secondaires	10 040	10 750	-0,21%	0,39%
	Pôles de proximité	11 358	12 200	0,05%	0,35%
	Autres communes non pôles	26 156	27 650	0,41%	0,20%
Total	69 833	74 600	0,06%	0,32%	

Communauté de communes du Rouillacais	Polarités	2015	2039	TCAM 1999-2015	TCAM 2019-2039
	Pôles secondaires	2 965	4 000	0,53%	1,40%
	Pôles de proximité	915	1 150	0,80%	0,99%
	Autres communes non pôles	6 267	7 650	0,88%	0,83%
	Total	10 147	12 800	0,77%	1,00%

SCoT de la région de Cognac	Polarités	2015	2039	TCAM 1999-2015	TCAM 2019-2039
	Pôle majeur	22 279	24 000	-0,22%	0,42%
	Pôles secondaires	13 005	14 750	-0,05%	0,64%
	Pôles de proximité	12 273	13 350	0,10%	0,40%
	Autres communes non pôles	32 423	35 300	0,50%	0,33%
Total	79 980	87 400	0,14%	0,40%	

Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives

Protéger les réservoirs de biodiversité, conforter les connexions écologiques, protéger la trame bleue

Réservoirs de biodiversité

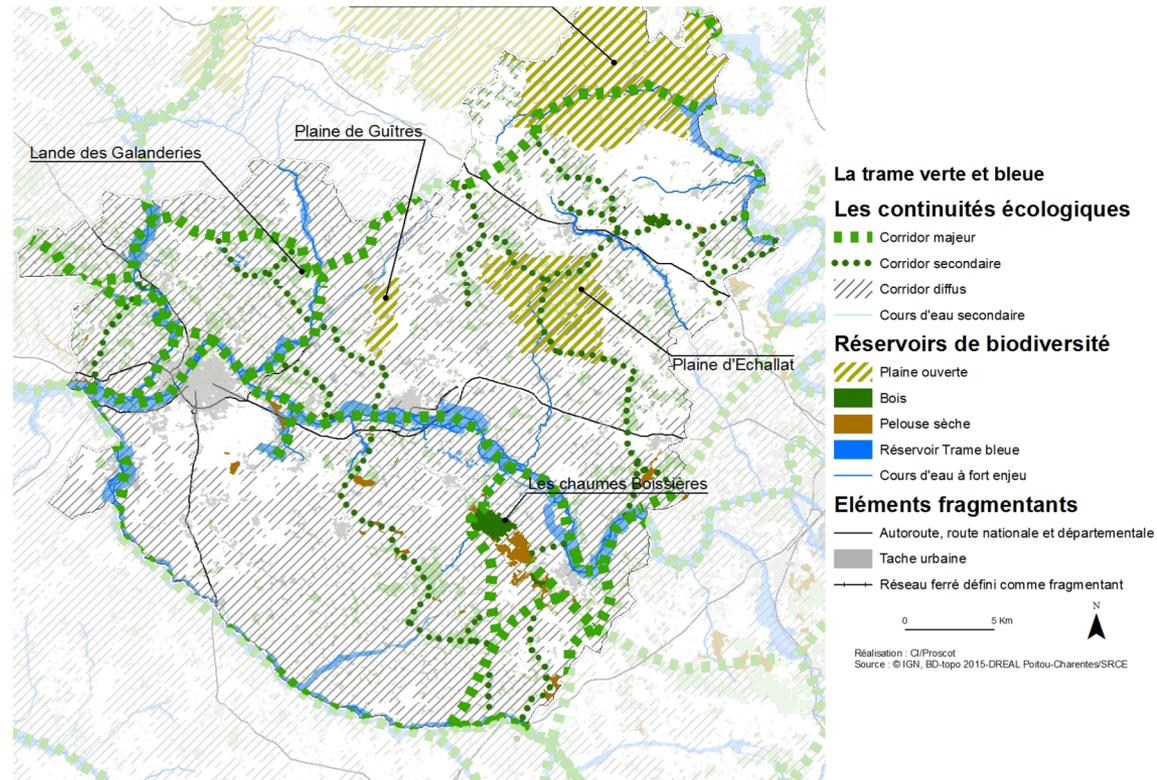
- Préserver les caractéristiques naturelles des réservoirs de biodiversité
- Préserver les réservoirs de biodiversité : forêts et landes ; mailles de haies ; milieux ouverts et semi-ouverts

Corridors écologiques

- Maintenir des corridors écologiques majeurs et secondaires fonctionnels
- Maintenir la perméabilité des corridors diffus
- Gérer les éléments fragmentant les corridors écologiques

Trame bleue

- Protéger les cours d'eau et leurs abords
- Encadrer la création ou l'extension des plans d'eau
- Protéger les zones humides et leurs abords
- Améliorer la qualité des continuités écologiques de la trame bleue



Amener la nature en milieu urbanisé

- Préserver les milieux de nature ordinaire
- Déployer la nature en milieu urbanisé

- 
- ⇒ *Préserver leur fonctionnalité écologique par un zonage préférentiellement Naturel ou Agricole*
 - ⇒ *Eviter leur ouverture à l'urbanisation*
 - ⇒ *Maintenir et/ou renforcer les espaces de respiration en zone urbanisée (aménagement/maintien des plantations, possibilités de désimperméabilisation dans le cadre de réaménagements des espaces publics ou de rénovation urbaine...)*
 - ⇒ *Rechercher le prolongement de la trame verte et bleue dans l'espace urbain (abords des cours d'eau, parcs et jardins partagés, valorisation d'espaces interstitiels = relais de la TVB)*

Protéger et gérer la ressource en eau

- Préserver les ressources stratégiques pour le futur
- Protéger les périmètres de captage
- Gérer la question de la quantité de la ressource en eau
- Gérer la question de la qualité de la ressource en eau

- 
- ⇒ Délimiter l'aire d'alimentation du captage pour restaurer la qualité de la ressource en eau exploitée et intégrer les différents niveaux de périmètres de captage en eau potable dans les zonages
 - ⇒ Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable (amélioration des rendements des réseaux d'alimentation eau potable et leur rénovation, sécurisation de l'alimentation par des interconnexions nouvelles)
 - ⇒ Gérer prioritairement les eaux pluviales à la parcelle (utilisation de revêtements perméables pour les parkings, les voiries, les sentiers piétons, noues enherbées...)
 - ⇒ Encourager la mise en place d'un système d'hydraulique douce (haies plantées perpendiculairement à la pente, noues, fascines)
 - ⇒ Justifier la capacité d'alimentation en eau potable en préalable de l'ouverture à urbanisation d'une zone
 - ⇒ Garantir une capacité épuratoire en écho des objectifs de développement démographique et économique et de la sensibilité des milieux récepteurs

Maintenir la diversité des paysages



- ⇒ *Préserver la trame verte et bleue*
- ⇒ *Préserver le patrimoine emblématique des lieux*
- ⇒ *Maintenir des ouvertures paysagères et visuelles permises par le relief ondulé*
- ⇒ *Éviter l'urbanisation linéaire le long des routes*
- ⇒ *Gérer les entrées de villes*
- ⇒ *Maintenir une diversité des cultures agricoles et viticoles*

Préserver l'espace agricole, vecteur d'authenticité et d'identité territoriale

Se développer prioritairement au sein des enveloppes urbaines existantes

- Privilégier la mobilisation / remobilisation :
 - ✓ Des logements vacants
 - ✓ Des divisions et changements d'usage du bâti
 - ✓ Des dents creuses (terrain libre entre deux constructions)
 - ✓ De la densification spontanée (division parcellaire)
 - ✓ Des îlots et cœurs d'îlots libres (terrain nu dans un îlot urbain)
 - ✓ Du renouvellement urbain (démolition / reconstruction)
 - ✓ Des friches économiques (industrielles, commerciales, espaces tertiaires)
- Se développer en continuité des enveloppes urbaines existantes
- Proscrire le développement des hameaux

Communauté d'agglomération Grand Cognac	Polarités	Besoins en logements	Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante (%)	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante
	Pôle majeur	1 450	65 %	950
	Pôles secondaires	750	55 %	400
	Pôles de proximité	800	45 %	350
	Autres communes non pôles	1 600	35 %	550
	Total	4 600	49 %	2 250

Communauté de communes du Rouillacais	Polarités	Besoins en logements	Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante (%)	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante
	Pôles secondaires	850	55 %	480
	Pôles de proximité	150	45 %	70
	Autres communes non pôles	600	33 %	200
	Total	1 600	45 %	750

SCoT de la région de Cognac		Besoins en logements	Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante (%)	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante
	Total	6 200	48 %	3 000

Maîtriser le développement des extensions des enveloppes urbaines existantes

- *La densité s'apprécie en nette, ce qui signifie qu'elle se mesure à l'échelle de la parcelle ou de l'îlot.*
- *La consommation foncière s'apprécie avec VRD (Voirie, Réseaux et Divers), ce qui inclut les surfaces utilisées par les équipements publics, la voirie, les espaces verts, aménagés pour les besoins de la population habitant les logements construits dans l'espace considéré.*

Communauté d'agglomération Grand Cognac	Polarités	Densité	Consommation foncière maximale (VRD inclus)
	Pôle majeur	25	24
	Pôles secondaires	16	25
	Pôles de proximité	13	39
	Autres communes non pôles	11	117
Total	14	205	

Communauté de communes du Rouillacais	Polarités	densité	Consommation foncière maximale (VRD inclus)
	Pôles secondaires	16	29
	Pôles de proximité	13	7
	Autres communes non pôles	11	45
	Total	13	80

SCoT de la région de Cognac	Polarités	densité	Consommation foncière maximale (VRD inclus)
	Total	13	285

Les besoins fonciers du projet de SCoT de la région de cognac

SCoT de la région de Cognac	EPCI	Vocation résidentielle	Vocation économique	Total hors filière cognac	Filière cognac*	Total avec filière cognac
	Communauté d'agglomération du Grand Cognac	205	99	304	60	454
	Communauté de communes du Rouillacais	80	10	90		
	Total	285	109	394	60	454

La consommation maximale d'espace en extension s'élève donc à 454 ha sur la période 2019-2039, soit environ 23 ha par an en moyenne.

Cela représente une réduction de 45 % du prélèvement de foncier agricole, naturel et forestier par rapport à la période de référence 2005-2015 (41,5 ha par an en moyenne).